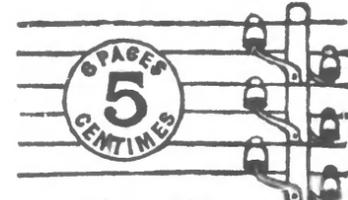




# Qualité



DE ROUBAIX TOURCOING

Fondé en 1893

Abonnements : A Lille, N° 108, 22 fr. A Roubaix, N° 122, 22 fr. A Valenciennes, N° 138, 22 fr. A Douai, N° 152, 22 fr.

Abonnements : Les abonnements sont réglés en France par mandat postal. Nord et Départements limitrophes : 4 fr. 50. Autres Départements : 5 fr. 50.

Publicité : Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du Journal et dans toutes les Agences de France et de l'Étranger.

Vendredi 30 Mai 1913

## LES 240

M. Barthou n'est pas fier. Il accepte de passer lui-même par le feu, ce qu'il veut, c'est le succès, et il consent à s'appuyer sur les républicains, à la condition que les républicains ne soient pas trop réactionnaires.

M. Barthou, lui, n'y regarde pas de près : ce qu'il veut, c'est le pouvoir, et, au fond, ce n'est pas avec le concours des réactionnaires.

Cela est mieux ainsi, et nous nous réjouissons très sincèrement du scrutin d'hier soir. Il indique que les éléments républicains de la Chambre se sont réorganisés et réunis.

Le discours de M. Caillaux a isolé des conservateurs de demain, et nous ne pouvons qu'approuver ce succès, car c'en est un sur lequel nous aurons tous venons d'attendre, de celui qui paraît désigné pour prendre très prochainement le pouvoir avec l'appui du Bloc républicain.

L'ancien Président du Conseil, qui se souvient de ce qu'il fut non seulement un ministre des Finances, mais aussi un haut fonctionnaire du fisc, a joué avec M. Charles Dumont, — ce grand argentier aussi improvisé que les moyens budgétaires qu'il précipite, — comme le chat avec le souris et s'est efforcé de venir en aide à l'effondrement du transfuge qui vendit son radicalisme pour un portefeuille.

Il faut lire avec soin le résumé analytique du discours de M. Caillaux : il faut en détacher quelques phrases qui stigmatisent admirablement l'inévitable politique financière du ministre Barthou.

De la grotesque parodie d'impôt sur la fortune lancée que le grave débat comme un malin comique, M. Caillaux a dit fort justement que l'impôt sur le revenu est au Sénat et qu'on ne peut y toucher, et il a caractérisé l'un des plus regrettables erreurs de la politique parlementaire actuelle en constatant que toutes les grandes réformes du pays ont été maintenues dans la loi de finances, et que l'impôt sur les successions, sans compter les autres, a été ébauché sans vergogne, et sans même, comme pour calmer les impatiences légitimes du parti républicain, que l'impôt sur les successions, sans compter les autres, a été ébauché sans vergogne, et sans même, comme pour calmer les impatiences légitimes du parti républicain.

M. Barthou n'a pas eu le courage de dire que l'impôt sur le revenu est au Sénat et qu'on ne peut y toucher, et il a caractérisé l'un des plus regrettables erreurs de la politique parlementaire actuelle en constatant que toutes les grandes réformes du pays ont été maintenues dans la loi de finances, et que l'impôt sur les successions, sans compter les autres, a été ébauché sans vergogne, et sans même, comme pour calmer les impatiences légitimes du parti républicain.

## OPINIONS

### Proposition de loi réactionnaire

Les réactionnaires ne se contentent pas, pour détourner les républicains de la défense laïque, de cultiver le chauvinisme et d'encourager leurs troupes dans des manifestations contre l'Allemagne, ils se préparent à retarder la discussion des projets arriérés par la Commission de l'enseignement. C'est ainsi que M. Gaillard-Bancet vient de déposer une proposition de loi plus réactionnaire que tous les projets présentés au parlement belge, sous l'inspiration des agents de la sainte Église romaine.

Nous ne nous alarmons pas de cette fumisterie, et nous savons que tout ce qui est réservé nous voulons néanmoins analyser l'élaboration du député clerical pour bien montrer aux républicains les tendances du parti réactionnaire et l'opposition systématique qu'il veut faire à l'élaboration de toute loi ayant pour but de soustraire l'enfance, autant qu'il est possible, à l'influence des irréductibles ennemis du progrès social.

Si, par une aberration qui ne peut se concevoir, le parlement acceptait la proposition de M. Gaillard-Bancet, il y aurait lieu de supprimer tous les inspecteurs, car à toutes les écoles de la commune seraient placés sous le contrôle des commissions scolaires nommées par les chefs de famille ayant la présidence d'âge scolaire, réunis sous la présidence du père de famille le plus âgé. Ces commissions choisiraient les maîtres et les professeurs qui pourraient être laïques ou congréganistes. À leur demande, l'instruction religieuse serait donnée à l'école par les maîtres et maîtresses ou à défaut de ce cas par les ministres des cultes.

C'est du plus parfait jésuitisme et plus réactionnaire que la loi Falloux de l'oubli méritoire.

Ce serait l'organisation de l'ignorance publique, ce que désirent, sans oser le déclarer, tous les chefs de parti réactionnaire, hobereaux et ploutocrates réactionnaires. Vous imaginez-vous un groupe de paysans sachant à peine lire et écrire, présidé par un illettré et réglant et contrôlant dans la commune l'enseignement donné aux enfants ? Il est admissible surtout que les chefs sont supérieurs au valeur à leurs subordonnés, et nul n'a jamais contesté qu'un service de confiance doit être exercé par des personnes capables de se prononcer en toute connaissance de cause. M. Gaillard-Bancet, inspiré sans doute par le Saint-Esprit, trouve cela insupportable à Co-

n'est plus le cocher qui doit conduire, c'est l'âne qui doit diriger le cocher.

La Commission scolaire choisissant les maîtres et maîtresses, ceux-ci abdiqueraient forcément toute liberté, donneraient un enseignement au gré de la Commission, seraient ici cléricaux, là socialistes, ailleurs radicaux ou socialistes, mangeant du curé jusqu'à l'indigestion, et partant agents de la lutte de classe pour ou contre le progrès. Et c'est au nom de l'ordre et de l'intégrité de la patrie que l' honorable M. Gaillard-Bancet propose une loi dont l'application ferait des écoles des foyers de désordre, et aurait pour résultat immédiat la décomposition de la patrie.

Mais, pensée de derrière la tête de l'auteur de cette proposition burlesque, le retour ou la reconstitution des congrégations et la rentrée du maître dans l'école. De cela, à part de malheureuses populations subjuguées par des conservateurs tout puissants, personne ne veut plus. Il y a longtemps qu'on a repoussé, comme le plus grand danger, le gouvernement des curés.

M. Gaillard-Bancet doit être un pauvre sans-crise qui aime à faire pseudo-désintéressés pour des lanternes. Il veut que le plus possible, l'instruction soit donnée selon la méthode du célèbre père Lorrain. Si un quart des membres de la Commission scolaire réclamaient des maîtres et maîtresses autres que ceux que la majorité aurait désignés, une seconde école serait établie dans la commune et organisée conformément au vœu de la minorité, à la condition que le nombre des élèves atteigne un minimum de 25 inscrits. Si ce nombre n'était pas atteint, des écoles intercommunales pourraient être établies lorsque les minorités des commissions scolaires de deux ou plusieurs communes se seraient entendues dans ce but.

Il est rigolo, le type, dirait Gavroche. La proposition est ridicule, comme tout ce qui est à visée obstructionniste. Voyez-vous ce qui arriverait dans une commune de 3 à 4 mille habitants, divisée en socialistes, radicaux et cléricaux, où, d'abord, par esprit de conciliation, on aurait introduit des représentants de tous les partis dans la Commission scolaire ? Au bout de quelques mois les tendances de chaque parti se manifesteraient et les écoles seraient primitivement à l'usage de deux autres écoles pour satisfaire les minorités. Quel beau gâchis ! Et comme la lutte s'échauffe avec intensité entre les partis, il s'en suivrait qu'au renouvellement de la Commission scolaire un parti, deux peut-être, pourraient avoir plus de représentants ; alors ce serait le retour à l'école unique, jusqu'au moment où un parti remporterait dans la commission un nombre suffisant pour avoir de nouveau son école. Et les contribuables payeraient !

Donc, la proposition de M. Gaillard-Bancet est plus que ridicule, elle est stupide. Stupide tout court, elle est plus, dans son système d'organisation, Jager en.

Dans quelque mesure que ce soit, un enseignement ne peut être donné qu'à des enfants, aucun être humain n'est capable de leur apprendre à lire et à écrire. C'est le père de famille qui est responsable de son enfant, et non pas le maître, et non pas la Commission scolaire. C'est le père de famille qui est responsable de son enfant, et non pas le maître, et non pas la Commission scolaire.

M. Gaillard-Bancet, en proposant cette loi, veut soustraire l'enfance à l'influence des irréductibles ennemis du progrès social.

Il est rigolo, le type, dirait Gavroche. La proposition est ridicule, comme tout ce qui est à visée obstructionniste. Voyez-vous ce qui arriverait dans une commune de 3 à 4 mille habitants, divisée en socialistes, radicaux et cléricaux, où, d'abord, par esprit de conciliation, on aurait introduit des représentants de tous les partis dans la Commission scolaire ? Au bout de quelques mois les tendances de chaque parti se manifesteraient et les écoles seraient primitivement à l'usage de deux autres écoles pour satisfaire les minorités. Quel beau gâchis ! Et comme la lutte s'échauffe avec intensité entre les partis, il s'en suivrait qu'au renouvellement de la Commission scolaire un parti, deux peut-être, pourraient avoir plus de représentants ; alors ce serait le retour à l'école unique, jusqu'au moment où un parti remporterait dans la commission un nombre suffisant pour avoir de nouveau son école. Et les contribuables payeraient !

Donc, la proposition de M. Gaillard-Bancet est plus que ridicule, elle est stupide. Stupide tout court, elle est plus, dans son système d'organisation, Jager en.

Dans quelque mesure que ce soit, un enseignement ne peut être donné qu'à des enfants, aucun être humain n'est capable de leur apprendre à lire et à écrire. C'est le père de famille qui est responsable de son enfant, et non pas le maître, et non pas la Commission scolaire. C'est le père de famille qui est responsable de son enfant, et non pas le maître, et non pas la Commission scolaire.

M. Gaillard-Bancet, en proposant cette loi, veut soustraire l'enfance à l'influence des irréductibles ennemis du progrès social.

## CHoses ET AUTRES

### Les belles promesses

Quand une législature commence, le candidat député, qui se double presque toujours d'un aspirant ministre, dit invariablement :

— Mes chers concitoyens, je m'opposerais, si vous ne faites l'honneur de m'envoyer au Parlement, à toute mesure dont l'effet serait d'augmenter les charges publiques. L'impôt est devenu trop lourd, il y a une limite à la capacité contributive, petit ou grand. Je dégrèverai dans la mesure où cela me semblera permis. Je m'attacherais à répartir plus équitablement le poids des impôts. En aucun cas, je ne grèverai, j'en prends l'engagement formel. A vous, mes chers concitoyens, de voir si vous pouvez voter pour moi.

Quand une législature finit, le député qui est ministre, l'a été ou nourrit l'espoir de le devenir, dit invariablement :

— Les conditions de la vie ne cessent de se modifier. Il est produit des crises que nous ne pouvons pas prévoir à des néces-

Il n'est plus le cocher qui doit conduire, c'est l'âne qui doit diriger le cocher.

La Commission scolaire choisissant les maîtres et maîtresses, ceux-ci abdiqueraient forcément toute liberté, donneraient un enseignement au gré de la Commission, seraient ici cléricaux, là socialistes, ailleurs radicaux ou socialistes, mangeant du curé jusqu'à l'indigestion, et partant agents de la lutte de classe pour ou contre le progrès. Et c'est au nom de l'ordre et de l'intégrité de la patrie que l' honorable M. Gaillard-Bancet propose une loi dont l'application ferait des écoles des foyers de désordre, et aurait pour résultat immédiat la décomposition de la patrie.

Mais, pensée de derrière la tête de l'auteur de cette proposition burlesque, le retour ou la reconstitution des congrégations et la rentrée du maître dans l'école. De cela, à part de malheureuses populations subjuguées par des conservateurs tout puissants, personne ne veut plus. Il y a longtemps qu'on a repoussé, comme le plus grand danger, le gouvernement des curés.

M. Gaillard-Bancet doit être un pauvre sans-crise qui aime à faire pseudo-désintéressés pour des lanternes. Il veut que le plus possible, l'instruction soit donnée selon la méthode du célèbre père Lorrain. Si un quart des membres de la Commission scolaire réclamaient des maîtres et maîtresses autres que ceux que la majorité aurait désignés, une seconde école serait établie dans la commune et organisée conformément au vœu de la minorité, à la condition que le nombre des élèves atteigne un minimum de 25 inscrits. Si ce nombre n'était pas atteint, des écoles intercommunales pourraient être établies lorsque les minorités des commissions scolaires de deux ou plusieurs communes se seraient entendues dans ce but.

Il est rigolo, le type, dirait Gavroche. La proposition est ridicule, comme tout ce qui est à visée obstructionniste. Voyez-vous ce qui arriverait dans une commune de 3 à 4 mille habitants, divisée en socialistes, radicaux et cléricaux, où, d'abord, par esprit de conciliation, on aurait introduit des représentants de tous les partis dans la Commission scolaire ? Au bout de quelques mois les tendances de chaque parti se manifesteraient et les écoles seraient primitivement à l'usage de deux autres écoles pour satisfaire les minorités. Quel beau gâchis ! Et comme la lutte s'échauffe avec intensité entre les partis, il s'en suivrait qu'au renouvellement de la Commission scolaire un parti, deux peut-être, pourraient avoir plus de représentants ; alors ce serait le retour à l'école unique, jusqu'au moment où un parti remporterait dans la commission un nombre suffisant pour avoir de nouveau son école. Et les contribuables payeraient !

Donc, la proposition de M. Gaillard-Bancet est plus que ridicule, elle est stupide. Stupide tout court, elle est plus, dans son système d'organisation, Jager en.

Dans quelque mesure que ce soit, un enseignement ne peut être donné qu'à des enfants, aucun être humain n'est capable de leur apprendre à lire et à écrire. C'est le père de famille qui est responsable de son enfant, et non pas le maître, et non pas la Commission scolaire. C'est le père de famille qui est responsable de son enfant, et non pas le maître, et non pas la Commission scolaire.

M. Gaillard-Bancet, en proposant cette loi, veut soustraire l'enfance à l'influence des irréductibles ennemis du progrès social.

## L'ALLIANCE

Il n'est plus le cocher qui doit conduire, c'est l'âne qui doit diriger le cocher.

La Commission scolaire choisissant les maîtres et maîtresses, ceux-ci abdiqueraient forcément toute liberté, donneraient un enseignement au gré de la Commission, seraient ici cléricaux, là socialistes, ailleurs radicaux ou socialistes, mangeant du curé jusqu'à l'indigestion, et partant agents de la lutte de classe pour ou contre le progrès. Et c'est au nom de l'ordre et de l'intégrité de la patrie que l' honorable M. Gaillard-Bancet propose une loi dont l'application ferait des écoles des foyers de désordre, et aurait pour résultat immédiat la décomposition de la patrie.

Mais, pensée de derrière la tête de l'auteur de cette proposition burlesque, le retour ou la reconstitution des congrégations et la rentrée du maître dans l'école. De cela, à part de malheureuses populations subjuguées par des conservateurs tout puissants, personne ne veut plus. Il y a longtemps qu'on a repoussé, comme le plus grand danger, le gouvernement des curés.

M. Gaillard-Bancet doit être un pauvre sans-crise qui aime à faire pseudo-désintéressés pour des lanternes. Il veut que le plus possible, l'instruction soit donnée selon la méthode du célèbre père Lorrain. Si un quart des membres de la Commission scolaire réclamaient des maîtres et maîtresses autres que ceux que la majorité aurait désignés, une seconde école serait établie dans la commune et organisée conformément au vœu de la minorité, à la condition que le nombre des élèves atteigne un minimum de 25 inscrits. Si ce nombre n'était pas atteint, des écoles intercommunales pourraient être établies lorsque les minorités des commissions scolaires de deux ou plusieurs communes se seraient entendues dans ce but.

Il est rigolo, le type, dirait Gavroche. La proposition est ridicule, comme tout ce qui est à visée obstructionniste. Voyez-vous ce qui arriverait dans une commune de 3 à 4 mille habitants, divisée en socialistes, radicaux et cléricaux, où, d'abord, par esprit de conciliation, on aurait introduit des représentants de tous les partis dans la Commission scolaire ? Au bout de quelques mois les tendances de chaque parti se manifesteraient et les écoles seraient primitivement à l'usage de deux autres écoles pour satisfaire les minorités. Quel beau gâchis ! Et comme la lutte s'échauffe avec intensité entre les partis, il s'en suivrait qu'au renouvellement de la Commission scolaire un parti, deux peut-être, pourraient avoir plus de représentants ; alors ce serait le retour à l'école unique, jusqu'au moment où un parti remporterait dans la commission un nombre suffisant pour avoir de nouveau son école. Et les contribuables payeraient !

Donc, la proposition de M. Gaillard-Bancet est plus que ridicule, elle est stupide. Stupide tout court, elle est plus, dans son système d'organisation, Jager en.

Dans quelque mesure que ce soit, un enseignement ne peut être donné qu'à des enfants, aucun être humain n'est capable de leur apprendre à lire et à écrire. C'est le père de famille qui est responsable de son enfant, et non pas le maître, et non pas la Commission scolaire. C'est le père de famille qui est responsable de son enfant, et non pas le maître, et non pas la Commission scolaire.

M. Gaillard-Bancet, en proposant cette loi, veut soustraire l'enfance à l'influence des irréductibles ennemis du progrès social.

## ECHOS

### L'AGE DE LA VANITÉ

Le « Daily Mirror » a fait une enquête dans l'intention de découvrir à quel âge l'homme est le plus prétentieux.

Voyez, selon lui, comment apparaît l'homme aux diverses périodes de son existence :

De 14 à 16 ans, très égoïste et très vaniteux. De 16 à 20 : modeste, inconnu, à l'époque d'apprentissage.

De 20 à 25 : réapparition de la vanité, en ce qui concerne surtout les aptitudes.

De 25 à 30 : absence complète de la vanité ; l'homme est trop absorbé pour s'occuper de sa personne.

De 30 à 40 : période de vanité ; conscience et égoïsme se manifestent par une extrême recherche dans la toilette.

Il convient d'ajouter que ce sont des données surtout qui ont fourni à notre confrère les éléments de son enquête.

Et n'oublions pas qu'aujourd'hui la femme de trente ans « en a pour le moins quarante ».

POÉSIE ROYALE

Non poètes ont une rivalité dans la reine d'Italie qui, parait-il, est une poëtesse de talent. Elle suit en cela l'exemple illustre de son père, le roi de Monténégro.

Le royale favorite des Muses vient de composer un grand poëme lyrique pour célébrer les victoires patriarcales, ce qui témoigne d'un cœur excellent.

Elle entre dans la chambre à coucher, s'assoit devant un secrétaire, ouvre le livre No-

Il n'est plus le cocher qui doit conduire, c'est l'âne qui doit diriger le cocher.

La Commission scolaire choisissant les maîtres et maîtresses, ceux-ci abdiqueraient forcément toute liberté, donneraient un enseignement au gré de la Commission, seraient ici cléricaux, là socialistes, ailleurs radicaux ou socialistes, mangeant du curé jusqu'à l'indigestion, et partant agents de la lutte de classe pour ou contre le progrès. Et c'est au nom de l'ordre et de l'intégrité de la patrie que l' honorable M. Gaillard-Bancet propose une loi dont l'application ferait des écoles des foyers de désordre, et aurait pour résultat immédiat la décomposition de la patrie.

Mais, pensée de derrière la tête de l'auteur de cette proposition burlesque, le retour ou la reconstitution des congrégations et la rentrée du maître dans l'école. De cela, à part de malheureuses populations subjuguées par des conservateurs tout puissants, personne ne veut plus. Il y a longtemps qu'on a repoussé, comme le plus grand danger, le gouvernement des curés.

M. Gaillard-Bancet doit être un pauvre sans-crise qui aime à faire pseudo-désintéressés pour des lanternes. Il veut que le plus possible, l'instruction soit donnée selon la méthode du célèbre père Lorrain. Si un quart des membres de la Commission scolaire réclamaient des maîtres et maîtresses autres que ceux que la majorité aurait désignés, une seconde école serait établie dans la commune et organisée conformément au vœu de la minorité, à la condition que le nombre des élèves atteigne un minimum de 25 inscrits. Si ce nombre n'était pas atteint, des écoles intercommunales pourraient être établies lorsque les minorités des commissions scolaires de deux ou plusieurs communes se seraient entendues dans ce but.

Il est rigolo, le type, dirait Gavroche. La proposition est ridicule, comme tout ce qui est à visée obstructionniste. Voyez-vous ce qui arriverait dans une commune de 3 à 4 mille habitants, divisée en socialistes, radicaux et cléricaux, où, d'abord, par esprit de conciliation, on aurait introduit des représentants de tous les partis dans la Commission scolaire ? Au bout de quelques mois les tendances de chaque parti se manifesteraient et les écoles seraient primitivement à l'usage de deux autres écoles pour satisfaire les minorités. Quel beau gâchis ! Et comme la lutte s'échauffe avec intensité entre les partis, il s'en suivrait qu'au renouvellement de la Commission scolaire un parti, deux peut-être, pourraient avoir plus de représentants ; alors ce serait le retour à l'école unique, jusqu'au moment où un parti remporterait dans la commission un nombre suffisant pour avoir de nouveau son école. Et les contribuables payeraient !

Donc, la proposition de M. Gaillard-Bancet est plus que ridicule, elle est stupide. Stupide tout court, elle est plus, dans son système d'organisation, Jager en.

Dans quelque mesure que ce soit, un enseignement ne peut être donné qu'à des enfants, aucun être humain n'est capable de leur apprendre à lire et à écrire. C'est le père de famille qui est responsable de son enfant, et non pas le maître, et non pas la Commission scolaire. C'est le père de famille qui est responsable de son enfant, et non pas le maître, et non pas la Commission scolaire.

M. Gaillard-Bancet, en proposant cette loi, veut soustraire l'enfance à l'influence des irréductibles ennemis du progrès social.

## La Politique Financière du Gouvernement

### L'interpellation Gheusi à la Chambre

Par une argumentation très serrée, M. Caillaux combat la méthode financière gouvernementale, appuyée par 312 voix contre 240.

M. Barthou ne doit son salut qu'à une majorité de droite tenant en échec le bloc de gauche complètement reconstitué.

M. René Renoult élu vice-président

M. Gheusi interpelle

M. Ch. Dumont à la tribune

M. René Renoult élu vice-président

M. Gheusi interpelle

M. Ch. Dumont à la tribune

M. René Renoult élu vice-président

M. Gheusi interpelle

M. Ch. Dumont à la tribune

M. René Renoult élu vice-président

M. Gheusi interpelle

M. Ch. Dumont à la tribune

M. René Renoult élu vice-président

M. Gheusi interpelle

M. Ch. Dumont à la tribune

M. René Renoult élu vice-président

M. Gheusi interpelle

## La Politique Financière du Gouvernement

### L'interpellation Gheusi à la Chambre

Par une argumentation très serrée, M. Caillaux combat la méthode financière gouvernementale, appuyée par 312 voix contre 240.

M. Barthou ne doit son salut qu'à une majorité de droite tenant en échec le bloc de gauche complètement reconstitué.

M. René Renoult élu vice-président

M. Gheusi interpelle

M. Ch. Dumont à la tribune

M. René Renoult élu vice-président

M. Gheusi interpelle

M. Ch. Dumont à la tribune

M. René Renoult élu vice-président

M. Gheusi interpelle

M. Ch. Dumont à la tribune

M. René Renoult élu vice-président

M. Gheusi interpelle

M. Ch. Dumont à la tribune

M. René Renoult élu vice-président

M. Gheusi interpelle

M. Ch. Dumont à la tribune

M. René Renoult élu vice-président

M. Gheusi interpelle

M. Ch. Dumont à la tribune

M. René Renoult élu vice-président

M. Gheusi interpelle

M. Ch. Dumont à la tribune

## La réplique de M. Caillaux

M. Caillaux monte à la tribune. L'ancien président du conseil rend tout d'abord hommage à la clarté de l'exposé du ministre des finances.

Il s'agit, continue-t-il, de savoir si nous allons rentrer dans la période lamentable des budgets extraordinaires et si nous allons faire face aux dépenses nouvelles avec des impôts indirects ou des droits de transmission, au lieu de nous orienter vers la voie fiscale où nous ont précédés les autres peuples de l'Europe. (Applaudissements à l'extrême-gauche et sur de nombreux bancs à gauche.)

L'orateur critique le prétendu impôt ex-